

Fiche 4 : l'enfance pendant les deux conflits mondiaux

La guerre de 1914-1918 marque l'avènement d'une violence nouvelle dans l'affrontement entre nations européennes, une violence de masse. Pour que les populations civiles gardent le moral, l'État organise la censure et favorise la propagande : la culture de guerre joue un rôle clé dans la capacité des contemporains à mener la guerre totale, au prix de sacrifices immenses. L'enfance devient alors l'un des instruments de cette mobilisation générale et intellectuelle sans précédent dans l'histoire.

UNE CULTURE DE GUERRE DESTINÉE AUX ENFANTS (1914-1918)

Le modèle de « l'enfant-héros » combattant

Au cours de ces années de guerre, les autorités et une partie de la population française pensent qu'il est naturel et même sain d'intégrer les enfants au conflit le plus étroitement possible: l'engagement des enfants dans la guerre ne peut leur faire que du bien et les transformer en des adultes exceptionnels. L'enfance a vocation à participer aux sacrifices consentis par les adultes et ne peut être épargnée. Durant cette période, une culture de guerre destinée aux enfants est largement appliquée : l'école dispense un code moral d'embrigadement systématique, l'Église justifie la nécessité de l'engagement, tandis que la presse pour adultes et même les périodiques illustrés pour enfants l'exhortent à se montrer digne du sacrifice accompli par les soldats.

L'« enfant-héros » devient un modèle proposé aux jeunes français pendant la Première Guerre mondiale et doit susciter l'admiration de tous (**document 55**). Cette propagande permet de culpabiliser tous ceux qui manquent de patriotisme et de combativité et de les assimiler à des mauvais français, des lâches, voire des déserteurs. Présentés comme authentiques dans la presse pour adultes, ces enfant-héros sont le plus souvent des mineurs ayant profité des désordres du début de la guerre pour venir combattre aux côtés des soldats sur le front. Ils sont évidemment une création artificielle, mais qui trouve peut être son origine dans quelques faits réels. Naturellement, tous ces mineurs irréprochables possèdent un grand courage physique et moral, ainsi qu'un patriotisme exemplaire. Quelques uns sont même décorés et félicités par les autorités civiles et militaires.

Le modèle de « l'enfant-héros » n'est pas exclusivement masculin : les « fillettes héroïques », qui agissent dans les régions occupées ou à l'arrière, sont fréquemment mentionnées dans la presse pour adultes et les publications enfantines. Denise Cartier est l'une d'entre elles (**document 56**). Parisienne âgée de 10 à 13 ans, elle est gravement blessée à la suite d'un bombardement sur la capitale en septembre 1914 et amputée d'une jambe. Lors de sa convalescence, elle refuse de se plaindre auprès de soldats français qui l'interrogent mais elle leur demande de ne penser qu'à leurs camarades qui combattent l'ennemi allemand ! Cet enfant mutilé patriote – qui ne peut qu'émouvoir les lecteurs du périodique français « Pages de gloire » - s'inscrit dans une longue tradition d'enfants-martyrs, très vivante depuis les exemples de Bara et Viala pendant la Révolution française, et largement réactivée après la défaite de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine.

L'enfant au service de la guerre patriotique et victorieuse

Dès l'automne 1914, les réserves de munitions et d'approvisionnement des armées belligérantes sont épuisées. Pour financer les énormes dépenses militaires, les prêts de la Banque de

France ou des alliés britanniques, l'augmentation de la monnaie en circulation, ne suffisent pas. Les Français sont appelés à souscrire aux quatre grands emprunts nationaux annuels mis en place entre 1915 et 1918 (**documents 57, 58, 59a, 59b, 59c, 60 et 61**). Leur lancement est popularisé par des campagnes d'affiches destinées à stimuler la générosité des Français et auxquelles participent un nombre important d'artistes dessinateurs, illustrateurs, graveurs ou peintres. Certains artistes sont des spécialistes célèbres de la représentation d'enfants (Francisque Poulbot) tandis que d'autres sont particulièrement appréciés en tant que graveurs (Victor Prouvé).

Jusqu'à la fin de la guerre, les enfants constituent la cible privilégiée de la propagande étatique en faveur de l'Emprunt. L'enfant est au service de la guerre patriotique et victorieuse qu'il faut exalter. En 1917, une bande dessinée réalisée par le caricaturiste Marcel Capy (1865-1941) représente les grands chefs d'état-major alliés et les victoires françaises majeures que les petits français ne peuvent ignorer (**document 58**). Bien entendu, on évoque jamais les défaites.

Le trait simple et arrondi du dessinateur Francisque Poulbot (1876-1946) révèle une tendresse certaine pour le monde de l'enfance. L'enfant qui ne peut accompagner son père lors de son départ pour le front, porte à la ceinture une épée de bois et une casquette de soldat français et s'identifie complètement au combat national (**document 60**). Sa petite sœur tient un petit drapeau français et dit au revoir à des soldats français, dont son père. Pour que la guerre se termine rapidement sur une victoire française, pour que les pères partis au combat puissent rentrer dans leurs foyers, l'affiche demande aux français de « souscrire à l'Emprunt de la défense nationale » !

La guerre est souvent présentée par la propagande comme une guerre que les soldats mènent pour protéger leurs propres enfants, ainsi que tous les enfants de France. Si les « poilus » versent leur sang, celui-ci contribue à préserver les enfants français de la férocité de l'ennemi germanique. Cette thématique d'une « guerre pour les enfants » exalte souvent l'amour paternel et correspond à un sentiment fortement ressenti par les soldats eux-mêmes, celui de la défense des leurs, et qui les aide à faire preuve de ténacité au front pendant toute la durée de la guerre.

Officiellement, la guerre est aussi menée par les soldats alliés afin que les enfants français puissent grandir après la victoire dans un monde débarrassée de la guerre. C'est une « guerre pour la paix », pour un nouvel âge d'or. Après la victoire, une ère nouvelle pour une humanité meilleure et sans guerre doit naître et cet objectif vaut bien les sacrifices consentis (**document 61**). L'affiche, dessinée en 1917 par Georges Redon (1869-1943) joue sur ce registre, ainsi que sur celui de l'intime. Elle oppose des personnages vivants et présents à des figures symboliques, reléguées à distance. La poupée alsacienne, jouet d'enfant et emblème de la France perdue, sourit de face et ouvre les bras, confiante dans la Revanche. De même, le poilu barbu et médaillé qui apparaît dans le cadre au mur regarde le spectateur, déterminé et serein. Au contraire, la mère détourne la tête vers sa fille : son attitude exprime à la fois la vulnérabilité et le désir de protection. Le slogan utilisé « pour que vos enfants ne connaissent plus les horreurs de la guerre, souscrivez à l'emprunt national Société Générale », teinté des couleurs nationales, vient conclure cette image par un thème patriotique. Cette dénonciation de la guerre est utilisée par une banque, la Société Générale, afin de garantir le succès du troisième emprunt de la Défense nationale en octobre 1917. Cet emprunt rapporte d'ailleurs un peu plus que le précédent soit 10,2 milliards de francs.

La mobilisation des enfants à l'arrière

La guerre totale impose la mobilisation des acteurs économiques et de la société tout entière. A l'arrière, la propagande insiste sur le fait que les mineurs doivent adopter un comportement exemplaire et se montrer solidaires de leurs parents (**document 59**). Dans les campagnes du Cher, les enfants doivent aider leurs mères qui se trouvent souvent seules pour travailler la terre, du fait de la mobilisation d'une grande partie de la main d'œuvre masculine (**documents 62, 63 et 66**).

En 1916, l'administration municipale de Paris et l'Union française pour l'expansion morale

et matérielle de la France organisent un concours de dessins d'enfants sur le thème des économies de guerre. La plupart des enfants mis à contribution sont en fait des adolescents qui poursuivent leurs études au-delà du certificat d'études au sein des écoles primaires supérieures. A travers cette thématique se dévoile une France de l'arrière, qui souffre de pénuries diverses et de privations (**documents 64 et 65**). Le dessin de l'écolière Camille Boutet a certainement dû frapper les contemporains par la qualité du dessin et la richesse du coloris (**document 65**). La dominante bleu-blanc-rouge souligne immédiatement le contexte patriotique dans lequel l'affiche fut élaborée. Le cadre ovale, typique de l'art du portrait, insiste sur l'aspect intime de cette scène de la vie quotidienne. La formule accentue le contraste entre l'intérieur du magasin, bien achalandé, chatoyant, et l'extérieur où se trouvent relégués les trois minuscules enfants. Ces derniers s'offrent en exemple aux adultes en renonçant à leur innocent plaisir.

La guerre est au cœur même de l'enseignement. Des circulaires émanant du ministère de l'Instruction publique organisent précisément le déroulement des « journées patriotiques » dans les écoles (la « journée du poilu », la « journée nationale des orphelins de la guerre » etc.) qui se traduisent par des quêtes dans les écoles et dans les classes, assurées par les enfants eux-mêmes (**documents 67 et 68a**).

Cette guerre qui a baptisé le siècle dans le sang provoque de nombreux orphelins : on en compte 760 000 en France en 1919. Pour celui dont le père est « tombé au champ d'honneur » et qui n'a aucune ressource, il faut faire appel à la solidarité nationale (**documents 68a, 68b et 68c**).

LES ENFANTS DANS LA TOURMENTE DE LA GUERRE (1939-1945)

L'arrivée massive de réfugiés espagnols dans le Cher en 1939

Deux décennies plus tard, une autre forme de solidarité s'exprime à l'égard des vagues annuelles d'enfants de républicains espagnols qui fuient la Guerre civile (18 juillet 1936 – 1er avril 1939) et viennent se réfugier en France. La plus importante vague de réfugiés sur notre sol est la quatrième : c'est la « retirada », la retraite qui se produit après la chute de la Catalogne à la fin de janvier 1939 (**documents 69, 70a et 70b**).

La défaite totale du gouvernement républicain n'est désormais plus qu'une question de semaines. Cet exode massif d'environ un demi-million d'espagnols vers la France survient après plus de deux ans et demie d'une guerre meurtrière, où l'aide apportée aux franquistes par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie a été déterminante pour permettre aux franquistes d'obtenir la victoire. Un flot de fugitifs souvent épuisé, composé de femmes, d'enfants, de vieillards, de blessés et d'invalides marchant à pied, chargés des maigres biens qu'ils ont pu emmener, sont poussés vers les Pyrénées par la marche victorieuse des armées nationalistes (**documents 70a et 70b**). La frontière française – en particulier le col du Perthus - leur est ouverte le 28 janvier. Le harcèlement exercé par l'aviation nationaliste sur la colonne des réfugiés, la marche exténuante vers la frontière dans le froid, les conditions d'arrivée en France sont vécus comme des expériences particulièrement traumatisantes par la population civile espagnole en exil. Du 5 au 10 février, de longues colonnes de soldats républicains espagnols sont désarmés à la frontière française avant d'entrer sur notre territoire. Le 11, toutes les voies d'accès vers la frontière sont contrôlées par les troupes franquistes. Le 27, le gouvernement Franco est reconnu par la France et l'Angleterre.

Le droit d'asile est maintenu mais il est accordé avec réticence par le gouvernement Daladier, surtout préoccupé par des considérations sécuritaires. 77 départements reçoivent plusieurs centaines de milliers de réfugiés civils en quelques mois. Face à cet afflux sans précédent de réfugiés, les autorités françaises sont rapidement débordées. Conformément aux circulaires édictées les 10 et 14 février 1939 par le ministère de l'Intérieur, chaque département qui accueillent des

réfugiés espagnols doit les répartir sur son territoire, les surveiller et prendre des mesures sanitaires destinées à protéger la population française d'éventuelles contagions. Leur résidence leur est imposée.

Du 30 janvier au 9 février 1939, quatre convois de réfugiés - soit 3 000 personnes environ - sont reçus en gare de Bourges (**document 69**). Dans le Cher comme ailleurs, on pare au plus pressé : les locaux disponibles sont utilisés comme centres d'hébergement. Huit centres placés sous la responsabilité du préfet du Cher accueillent les réfugiés. Ce sont trois centres communaux (dont celui de La Guerche), deux centres de vacances et surtout trois ensembles assimilables à des camps. Ces trois derniers centres d'hébergement accueillent le gros des réfugiés (**documents 71a et 71b**). Il s'agit de l'ancien haras du château Châteaufier aménagé de façon rudimentaire, de l'ancien château de la Brosse et de l'abbaye de Noirlac. La paille est le mode de couchage le plus général. A La Guerche, des tinettes mobiles sont installées afin de permettre aux réfugiés espagnols d'avoir un assainissement et une hygiène minimale. La presse locale demeure sensible au drame vécu par les réfugiés, en particulier les enfants. Le 2 février, le Préfet du Cher François Taviani, nommé en 1936 par le Front populaire, fait appel à la population et aux œuvres berrichonnes afin de fournir des couvertures, des vêtements et des chaussures pour les femmes et les enfants espagnols.

La préoccupation première du gouvernement, désireux de se débarrasser d'une charge économique qui lui revient, est d'encourager les réfugiés espagnols à se rapatrier. En avril 1939, le Cher compte 1400 réfugiés (dont 700 enfants) sur les trois sites d'hébergement cités (**document 71a**). En février 1940, il ne reste plus que 600 femmes, enfants, vieillards et invalides hébergés dans un centre d'hébergement unique (Châteaufier) et « en attente de régularisation ». Beaucoup de ces réfugiés sont parqués dans des camps ouverts à la hâte dans le sud de la France dès février 1939, notamment à Agde, Barcarès, Saint-Cyprien-Plage, Argelès, Rivesaltes, Gurs, Septfonds. Certains rejoignent les Forces françaises libres pendant la Seconde Guerre mondiale mais d'autres sont déportés vers les camps de concentration. A la fin de 1939, la Maison Familiale pour enfants installée rue Marcel Sembat à Bourges depuis 1918 est évacuée « parce que située dans une zone dangereuse ». Les enfants de cet établissement, dont certains sont des enfants de réfugiés espagnols, sont réinstallés à Neuvy-sur-Barangeon jusqu'en 1945 (**documents 72a, 72b et 72c**).

Les enfants victimes de la guerre (septembre 1939-juin 1940)

La Guerre civile espagnole est le prélude de la Deuxième Guerre mondiale. Après l'attaque de la Pologne le 1er septembre 1939 par Hitler, les Alliés osent faire pour elle ce qu'ils n'avaient pas fait pour la Tchécoslovaquie un an auparavant (Accords de Munich) c'est-à-dire entrer en guerre. L'armée française qui a misé sur la défensive, n'entreprend rien pour soulager l'allié polonais et attend passivement l'assaut. C'est la « Drôle de guerre » qui s'étend du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940. A l'arrière, on s'essouffle un peu à reconstituer l'esprit de 1914, en particulier le modèle de l'enfant-héros combattant (**document 73**). On organise la Défense passive en distribuant des masques à gaz à la population et en plaçant les enfants en sécurité, c'est-à-dire loin des frontières du Nord et de l'est de la France (**documents 74 et 75**).

Le 10 mai 1940, Hitler attaque les Pays-Bas et la Belgique. Après la percée des blindés allemands dans les Ardennes, les troupes alliées engagées au nord de la ligne Maginot sont isolées puis peu à peu encerclées. En ces mois de mai et juin 1940, les populations belges et du nord de la France fuient éperdument avec leurs enfants vers le sud pour échapper à l'invasion allemande : c'est « l'exode ». L'hebdomadaire Match, ancêtre de « Paris Match », connu pour ses reportages et ses photographies prises sur le vif, s'en fait l'écho (**document 76**). Le 14 juin, les Allemands entrent dans Paris. Deux jours plus tard, la population du Cher voit traverser de nombreux réfugiés civils et militaires faisant retraite devant l'avance des troupes allemandes et doit subir des attaques aériennes. Le 17, Pétain demande l'armistice qui est signé à Rethondes cinq jours plus tard tandis que le lendemain le général de Gaulle lance un appel à la résistance à la BBC. Le 20 juin, le département

du Cher est occupé par les troupes allemandes.

La vie des enfants du Cher pendant l'Occupation (1940-1944)

Les conditions d'armistice imposées par l'Allemagne victorieuse sont draconiennes : le territoire français est occupé au nord et à l'ouest d'une ligne de démarcation et la France s'engage à payer les frais d'occupation entre autres. De juillet 1940 à mars 1943, le Cher est coupé en deux parties égales par cette ligne selon un axe nord-ouest - sud-ouest. Les territoires les plus peuplés et les plus industrialisés (Bourges avec ses usines d'armement et son aéroport, Vierzon avec ses usines métallurgiques et sa gare, La Guerche...) sont situés en zone occupée. La gare de Vierzon devient le lieu de passage ferroviaire unique vers la zone non occupée (dite « zone libre ») où s'exerce l'autorité du gouvernement de Vichy. La présence de l'armée allemande en zone occupée oblige les berrichons à apprendre à vivre avec l'occupant. Des écoliers doivent présenter leur « ausweiss » (laissez-passer) pour traverser leur commune car celle-ci est devenue un point de passage de la ligne de démarcation (Saint-Just) ou coupée en deux parties par la ligne de démarcation (Vierzon). **(documents 77a et 77b)**.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale donne les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Rapidement, la III^e République disparaît au profit d'un régime autoritaire qui permet à ce dernier d'exercer une forme de dictature personnelle. L'extrême-droite est au pouvoir. Le 24 octobre, Pétain rencontre Hitler à Montoire : le gouvernement de Vichy accepte de collaborer avec l'Allemagne nazie. Autoproclamé « chef de l'État français », Pétain bénéficie d'un véritable culte de la personnalité et veut régénérer la France en provoquant une « Révolution nationale ». Il s'agit de créer une nouvelle France à partir du vide laissé par la défaite de juin 1940. La Révolution nationale est une idéologie d'extrême-droite qui reprend certaines idées de l'organisation royaliste, l'Action française : elle réaffirme la primauté des structures d'encadrement traditionnelles que sont le métier, la famille et le territoire national. Une nouvelle devise « Travail, Famille, Patrie » remplace la devise républicaine.

Dans le cadre de la Révolution nationale, le gouvernement cherche à restaurer la famille nombreuse. La France ne peut se relever qu'à partir du moment où elle a derrière elle une population importante. Il faut « protéger la race » (**document 78a**). La législation veille au retour de la femme au foyer et renforce l'interdiction de l'avortement. Les familles sont représentées par l'Association départementale des Familles nombreuses du Cher, dirigée par le docteur Henri Besson, et qui compte 25 000 membres en 1941. Celles qui ont cinq enfants au moins reçoivent la médaille de la Famille française. A la même date, la célébration de la journée des Mères (actuelle fête des Mères) est instituée officiellement par le gouvernement de Vichy et célébrée en France durant toute la guerre le dernier dimanche de mai (**documents 78b et 78c**). Toutes les communes du Cher doivent donc organiser une cérémonie officielle annuelle.

Les enfants juifs victimes de Vichy

Pour le régime de Vichy, la défaite trouve sa source dans une sorte de pourrissement de la société française qui est le fait d'un complot des forces de « l'anti-France » : les étrangers, les communistes, les francs-maçons, les nomades, les tziganes et les juifs sont des éléments « impurs », des ennemis de l'intérieur qu'il faut exclure et persécuter afin de régénérer la société. Vichy reprend ainsi à son compte le mot d'ordre de la droite nationaliste et xénophobe des années 1930 : « la France aux Français ». Le 21 juillet 1940, les juifs « étrangers » et des Français d'origine juive sont déchus de la nationalité française par le gouvernement de Vichy, « dénaturalisés » en quelque sorte. En zone occupée, les Allemands ordonnent le recensement des juifs dès le 27 septembre 1940, y

compris les enfants, afin de les contrôler étroitement. Les administrations municipales doivent compléter certains formulaires et les renvoyer aux services préfectoraux de chaque département. Ces derniers sont ensuite chargés de créer des fiches d'identité pour les juifs. Dès 1941, les arrestations opérées par les autorités allemandes sur la ligne de démarcation contribuent au surpeuplement de la maison d'arrêt de Bourges (Le Bordiot) car le Cher est un des rares départements de la région Centre à ne posséder aucun camp d'internement pour les étrangers et les juifs, faute d'emplacements satisfaisants. La même année, des femmes et des enfants juifs incarcérés sont transférés par petits groupes vers le camp de Jargeau (Loiret), afin de limiter le surpeuplement de la maison d'arrêt berruyère.

En zone non occupée, les juifs non « dénaturalisés » deviennent une catégorie de Français à part, désormais fragile, et font l'objet de statuts particuliers institués le 3 octobre 1940 et le 2 juin 1941. Ces statuts sont le fruit d'un antisémitisme propre à certains dirigeants vichystes et n'ont pas été imposés par les autorités allemandes. Ils donnent une définition raciale des juifs et leur interdit d'exercer toute fonction leur permettant d'avoir de l'influence en France ou d'être en contact avec des enfants français. En février 1941, environ 5 000 enfants de juifs étrangers sont internés dans des camps d'internement, en particulier ceux de Rivesaltes et Gurs, auparavant réservés aux réfugiés espagnols. En mars 1941, un Commissariat général aux questions juives est fondé afin d'appliquer la politique antisémite de Vichy.

Dans la zone non occupée du Cher, le recensement des juifs se fait assez tardivement du fait d'une certaine désorganisation administrative liée à la ligne de démarcation. La sous-préfecture, située à Saint-Amand Montrond, doit revoir complètement les divisions préfectorales et créer de nouveaux bureaux (le Service des étrangers par exemple). A partir de juillet 1941, elle doit aussi recenser un nombre important de juifs étrangers originaires de la zone occupée (**document 79a**). Assez rapidement, l'administration préfectorale n'a plus suffisamment de fiches pour recenser les juifs de son secteur et doit remettre à plus tard cette opération. A partir de l'automne 1941, la police des questions juives de Limoges parvient à obtenir de la préfecture de Saint-Amand Montrond des données précises qu'elle se charge de compiler. Selon ce recensement, 519 juifs vivent alors dans la zone non occupée du Cher. Les juifs de nationalité française viennent essentiellement de la région parisienne, de la Lorraine ou d'Alsace (territoires annexés par le III^{ème} Reich selon les conditions de l'armistice). Les juifs de nationalité étrangère sont nés en Allemagne, en Pologne ou en Roumanie, ont fui les persécutions antisémites avant la guerre et se sont réfugiés en France en croyant probablement que notre pays les protégerait.

Après la Conférence de Wannsee (20 janvier 1942) qui organise la « solution finale » de la question juive - c'est-à-dire leur extermination - la politique raciste nazie franchit un pas essentiel. En zone occupée, l'antenne de la police allemande de Vierzon, également chargée de la politique anti-juive dans le département du Loir-et-Cher, arrête de nombreux juifs qu'elle ramène à la maison d'arrêt de Bourges. A partir du 26 mai, une ordonnance contraint les Juifs âgés de plus de six ans à porter l'étoile jaune : de nombreux juifs non recensés sont ainsi découverts par les autorités allemandes qui peuvent ainsi préparer plus facilement leur déportation. Les 16 et 17 juillet, la rafle du Vel d'Hiv à Paris est lancée contre les juifs étrangers et leurs enfants français. Pour la première fois, des femmes et des enfants sont arrêtés, conduits à Drancy ou vers les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande (Loiret), avant d'être déportés vers les camps de la mort nazis en Pologne.

Dans la zone non occupée, les juifs du Cher doivent présenter à la mairie de leur domicile leur carte de nationalité, devenue obligatoire, afin que l'administration puisse y apposer la mention « juif ». En mars 1942, les juifs français et étrangers sont obligés de déclarer leurs enfants âgés de moins de quinze ans à la préfecture de police. Le 13 juillet, le sous-préfet vichyste Villefranche-sur-Saône signale que la principale préoccupation des 175 juifs qui se sont réfugiés à Saint-Amand Montrond « ... semble être de passer inaperçus des pouvoirs publics... », sans doute car ils craignent les rafles. Le 26 août, le gouvernement de Vichy charge la police et la gendarmerie française de rafler des juifs étrangers et leurs enfants français afin de les livrer aux autorités allemandes. Les parents et les enfants raflés du Berry sont conduits successivement vers le camp de Douadic (Indre) et de Nexon (Haute-Vienne), avant d'être déportés. Certains enfants juifs épargnés

se retrouvent orphelins et sont souvent traqués par les autorités vichystes. Après l'invasion de la zone non occupée en novembre 1942 par l'armée allemande, la situation s'aggrave encore pour les enfants juifs du département du Cher. Le risque d'être arrêté devient encore plus grand.

Du 27 mars 1942 au 17 août 1944, 79 convois transportant 75 721 juifs – dont 8 000 enfants dont les parents étaient étrangers - quittent la France en direction des camps d'extermination de Pologne. A peine 2 000 juifs échappent au génocide nazi et reviennent en 1945. Dans le Cher, une large majorité des juifs résident à Saint-Amand Montrond (**document 79b**), au Châtelet , à Châteaumeillant, à Graçay, à Sancoins, à Ids Saint-Roch et à Saulzais-le-Potier.

Dans le Cher, la plus connue de ces rafles est celle qui se produit à Saint-Amand Montrond le 21 juillet 1944, sur ordre du nouveau sous-préfet et chef de la milice locale, Joseph Lécussan. Après la prise de la ville par la Résistance en juin 1944 et son encerclement par l'armée allemande, les maquisards doivent se réfugier dans la Creuse avec des otages (treize miliciens et six femmes, dont l'épouse de Francis Bout de l'An, adjoint du chef de la Milice à Vichy). Après de longues négociations, les six femmes sont échangées contre soixante Saint Amandois détenus par la Milice. Pourchassés par l'armée allemande, les résistants décident d'exécuter les treize miliciens le 20 juillet. En apprenant la nouvelle, Lécussan fait arrêter 76 juifs de la ville – dont 10 enfants - dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944. Après un rapide tri, 70 d'entre eux sont emprisonnés à la prison du Bordiot à Bourges. Entre la fin de juillet et le début du mois d'août, la Gestapo et la milice de Bourges extraient 36 personnes de la maison d'arrêt et les jettent vivantes, pour la plupart, dans les puits de Guerry, à Savigny-en-Septaine.

Grâce à l'intercession d'organisations juives (Œuvre de Secours aux Enfants...), de la Résistance française et de de quelques organisations chrétiennes ou familiales, de nombreuses familles juives parviennent à trouver un refuge dans notre département. Des hommes et des femmes du Cher, généralement issus du milieu rural, prennent de grands risques en cachant des enfants juifs pendant l'Occupation et souvent leur sauvent la vie. Par exemple, à Sagonne, le petit Charles Bagès, dont les parents ont été raflés et déportés, est recueilli par un forgeron, Monsieur Danneman, qui le scolarise à l'école du village. Après les rafles de l'été 1942, une quarantaine de familles juives sont installées à Châteaumeillant, puis sauvées par le silence et l'action de la population locale qui leur fournit de fausses identités ou les cachent dans des fermes voisines. Ces actes d'humanité, de civisme, de courage, répertoriés ou non, ont permis de sauver des dizaines d'enfants juifs dans le Cher. Près de 70 habitants de notre département ont reçu le titre de « Juste des Nations », créé par l'État d'Israël, afin d'honorer des personnes qui ont risqué leur vie afin de sauver des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.